

FSAE
Aux membres du comité
Route du Lac 2
Ch-1094 Paudex

Lausanne, le 15 novembre 2023

Revalorisation du barème de référence des salaires bruts des Directions

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du comité de la FSAE,

Nous avons pris connaissance avec satisfaction de la revalorisation par la FSAE du barème de référence des salaires bruts des Directions des structures d'accueils soumises à la CCT et qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2024. L'augmentation de ce barème, qui n'avait pas évolué depuis très longtemps, permet de faire correspondre davantage la rémunération des Directions à la complexification de leurs tâches et à leurs responsabilités, qui ont fortement évolué ces dernières années.

Notre syndicat a toutefois été interpellé par ses membres au sujet du salaires des adjoint-e-s de structures. En effet, en raison de la même complexification des missions des structures et de l'augmentation croissante du nombre de places d'accueil, cette fonction est de plus en plus répandue dans le secteur. Si on les rapporte aux responsabilités prises, les salaires des adjoint-e-s sont bas. Nous savons qu'une partie des structures vont donc accorder également une revalorisation salariale au 1er janvier 2024 à la fonction d'adjoint-e de Direction, d'autres non.

Afin d'éviter des fortes inégalités de traitement entre les structures et de reconnaître le travail fournit par les adjoint-e-s de Direction, nous souhaiterions savoir comment la FSAE se positionne au sujet de la revalorisation des barèmes des adjoint-e-s de Direction et le cas échéant, si elle envisage de définir un barème adapté à cette fonction en la revalorisant?

A disposition pour toute discussion à ce sujet, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du comité de la FSAE, nos salutations respectueuses.

SSP Région Vaud
Secteur enfance



Vanessa Monney